

Formation Certifiante en Relaxation Coréenne 2011-2012

Bulletin d'inscription

A renvoyer ou à faxer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse
Tél : +32-2-657 65 37 • Fax : +32-2-657 75 47 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....
Adresse..... N° Bte.....
Code Postal..... Localité
Tél. Fax. GSM.....
E-mail Profession

Je m'inscris à la formation complète certifiante en Relaxation Coréenne (68h/772 €) : 18h30 à 22h30 :
en 17 jeudis soirs : 19-26/1 - 16/2 - 1-8-15-22-29/3 - 19-26/4 - 3-10-24-31/5 - 7-14-21/6/12

J'ai moins de 26 ans, ou plus de 60 ans : je bénéficie de 25% de réduction (voir calcul au verso)

Nous venons en couple: nous bénéficions de 25% de réduction sur une de nos inscriptions (voir calcul au verso)

Attention, veuillez noter que ces réductions ne sont pas cumulables entre elles !

A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total en une fois, soit€

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° 310-1626815-17, en mentionnant obligatoirement «Relaxation Coréenne 2010-2011»

B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 30%, à savoir€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° 310-1626815-17, en mentionnant obligatoirement «Relaxation Coréenne 2010-2011»

et je paierai le solde, à savoir€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation :

en espèces, par virement au compte du Centre Ressources n° 310-1626815-17, en mentionnant obligatoirement «Relaxation Coréenne 2010-2011»

C : paiement via un ordre permanent (fournir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent)

Je paie un acompte de 30%, à savoir€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° 310-1626815-17, en mentionnant obligatoirement «Relaxation Coréenne 2011-2012»

je paierai le solde en mensualités de € via un ordre permanent prenant fin le
(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2011-2012

Je règle ma cotisation de 20€ à l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2011-2012

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° 310-1626815-17 (via un virement séparé en mentionnant obligatoirement : «Cotisation annuelle asbl 2011-2012»)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

Modalités d'inscription

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix du stage, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.
- Pour calculer le montant de votre réduction, voir informations ci-dessous.

PRIX DE LA FORMATION

Le prix de la formation inclut le prix du syllabus ainsi que 2h de séance individuelle de testing avec le formateur (voir description ci-dessous). Ces heures sont calculées sur base d'un prix forfaitaire de 40 €/h.

PAIEMENTS DES STAGES ET FORMATIONS

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

EVALUATION ET CERTIFICATION DES FORMATIONS DE MASSAGE

- Toutes les formations de massage incluent, dans le prix de chaque niveau, une séance individuelle de deux heures d'évaluation ou de feedback avec le formateur ou son assistant. Durant cette séance, chacun des participants à la formation donnera le Niveau étudié au Formateur, ce qui permettra à ce dernier de donner une évaluation précise de la qualité du massage donné. Pour pouvoir passer cette évaluation, chaque participant devra pouvoir prouver qu'il a donné 5 massages et reçu 5 massages du même niveau.

COMMENT CALCULER LES RÉDUCTIONS SUR LE PRIX DES STAGES ET DES FORMATIONS?

- Pour les formations, la réduction n'est calculée que sur le montant "hors séances individuelles d'évaluation et de testing", incluses dans la formation. Pour calculer votre réduction, vous devez d'abord soustraire du prix total, le montant correspondant aux heures de séances individuelles et d'évaluation calculées au prix forfaitaire non-réductible de 40 €/h.

Exemple 25% de réduction : Nombre d'heures total de formation : 30h. Dans ces 30h, sont incluses 28h de formation collective et 2h de testing individuel. Pour calculer votre réduction, soustrayez d'abord 80 € (2h x 40 €/h) du montant total, ce qui donne : 332-80=252. De ce montant vous soustrayez 25%, à savoir 63€, ce qui donne 252-63 = 189 €.

Votre formation vous reviendra donc à : 189 + 80 = 269 € au lieu de 332 €.

- Les réductions ne sont pas cumulables entre elles!

PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2011-2012, la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de la faire séparément du montant du droit d'inscription.